



Administrations et prénoms

Par **Hanah64**, le **16/01/2013 à 18:42**

Bonjour,
Mes prénoms à l'État Civil sont Jeanne, Anne, Marie. Mon prénom usuel est Anne Marie.
Tous mes documents médicaux sont au prénom Anne Marie, sauf ma carte de groupe sanguin et les documents de l'hôpital. Ces derniers inscrivent obligatoirement, et uniquement, mon 1er prénom Jeanne.
Pour éviter des pertes ou confusions dans les dossiers, je souhaiterais, au moins, qu'ils fassent apparaître mes 3 prénoms sur leurs documents.
Pour le moment, mon laboratoire d'analyses refuse prétendant que l'Établissement français du sang n'acceptera pas la carte de groupe sanguin en cas d'urgence de transfusion.
Renseignements pris auprès de l'employée de l'ESF, si le patient le demande, tous les prénoms peuvent être inscrits.
Qui dit vrai ? Y a-t-il par exemple une circulaire ?